



## LA LETTRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2019

La séance du 10 octobre dernier à Saint-Leu marque l'avancée des actions notamment dans le cadre scolaire, environnemental et sur le dossier de l'eau

Les questions de l'assainissement des eaux usées et de leur évacuation dans un système modernisé sont au coeur des projets de même que l'accès à une eau potable en continu (pages 2-3) afin de répondre à l'évolution démographique de notre commune.

La préservation de votre cadre de vie et de votre tranquillité a également été prise en compte, les élus ont adopté de nouveaux horaires de fermeture pour plusieurs maisons de quartiers.

Sur le plan de l'accueil des enfants en restauration, la prise en charge des paniers repas pour les élèves souffrant d'allergies alimentaires a évolué. Il est désormais possible pour les parents de déposer un repas froid dans un sac isotherme dès 8h00. (page 4)



# RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018

## ● **L'Eau pour les Saint-Leusiens : potable, plus accessible et en continu**

Depuis 2017, c'est l'entreprise Derichebourg qui est délégataire du marché de distribution de l'eau potable pour une durée de 10 ans. La qualité de l'eau potable à Saint-Leu est bonne sur le territoire.

Cependant lors des épisodes de fortes pluies, comme dans beaucoup de zones de l'île, cette qualité se dégrade.

C'est pourquoi la Ville de Saint-Leu investit dans un outil de pointe pour assurer une continuité de service d'eau potable aux administrés. La station de potabilisation de Maduran permettra cette constance de qualité. Le marché devrait être notifié fin 2019.

Les 15 241 abonnés Saint-Leusiens consomment en moyenne et annuellement 200 m<sup>3</sup>. En 2018, le prix du M3 est passé à 1.35 €.

Pour rappel : des « chèques eau » ont été créés avec le délégataire, par le biais du CCAS, pour permettre aux familles les plus nécessiteuses de prendre en charge une partie non négligeable de leurs factures d'eau.



## ● **Assainissement : Saint-Leu poursuit l'amélioration du réseau**



A Saint-Leu, c'est la Cise qui a été désigné en 2017 pour le marché d'assainissement.

La Station d'épuration de Bois de Nèfles qui traite des eaux des communes de Saint-Leu et des Avirons depuis 2016 permet de traiter correctement les eaux rejetées par les 5243 abonnés Saint-Leusiens.

Le prix du mètre cube demeure fixé à 1,14€ pour l'assainissement collectif. Pour les deux tiers des abonnés qui sont équipés en fosse septique, le service est géré en régie communale qui effectue des contrôles sur les nouvelles installations et en cas de revente immobilière.

## ● **L'usine de potabilisation à Maduran : un investissement indispensable pour l'avenir des Saint-Leusiens**

Afin de répondre aux besoins d'une population en constante augmentation, une future usine de potabilisation d'une capacité de 9000 m<sup>3</sup>/jour verra le jour à Maduran.

Les élus ont voté à l'unanimité le plan de financement de la future usine. Les travaux consisteront en la réalisation de trois réservoirs de stockage de 2000m<sup>3</sup> à Maduran, de 1000 m<sup>3</sup> à Piton 1000 et de même capacité au niveau de Piton 800. Ce dernier site sera doté d'une station de pompage. Les travaux qui devraient démarrer au début de l'année prochaine sont prévus de durer 25 mois.

Coût total de l'opération : 15 326 000€, financé à hauteur de 5 900 000€ par le FEDER, 982 344€ par la Région Réunion. De plus, 4 426 000€ ont été sollicitées auprès de l'Agence Française de la Biodiversité.

La Commune s'engage sur ce financement à hauteur de 4 millions d'euros : un investissement conséquent, pour la Ville mais une avancée nécessaire dans la gestion des besoins des usagers.

## ● **Eaux usées en centre-ville : 2 millions d'euros pour une continuité dans la modernisation des réseaux**



Les canalisations d'eaux usées situées entre l'office de Tourisme et le stade de football dans le sens Nord/Sud sur la rue Général Lambert ont été remplacées il y a deux ans.

Des travaux similaires seront entrepris durant le prochain trimestre entre la perception et la gendarmerie. Une enveloppe de 2 millions, d'euros dont 974 000€, sera mobilisée financés par la Commune.

Le poste de refoulement sera également déplacé pour permettre la construction du nouveau Skate Park par le TCO. (voir ci-dessous) A terme, une enveloppe de plus de 8 millions d'euros est prévue pour la modernisation du réseau des eaux usées sur la totalité du centre-ville.

## ● **EN BREF**

Un Skate Park provisoire sera réalisé par l'intercommunalité du TCO suite au démantèlement des modules vétustes il y a deux mois.

Les usagers devront bientôt pouvoir reprendre possession des lieux face à l'océan.

Les premiers modules seront posés début décembre.

Toutes les infos au Service Infrastructures du TCO : 0262 32 12 12



## ● **Cadre de vie: des horaires moins tardifs pour les maisons de quartiers**



Dans le souci de préserver la tranquillité des Saint-Leusiens et en raison de nombreuses plaintes pour nuisances sonores, les élus ont décidé de modifier les horaires de fermeture des maisons de quartier de la ville.

Cette disposition concerne les équipements de l'Etang, Bois Blanc, Portail, Bois de nêfles Tranchée couverte, Colimaçons, Camélias, Centre-ville, Stella et de La Fontaine.

Ces structures fermeront toutes leurs portes à 19h00 et non plus à 22h ou minuit.

Désormais, le bénéficiaire s'engage en signant la convention à respecter la réglementation applicable en matière de nuisances sonores.

## ● Dérogation au panier repas : un système assoupli pour les enfants souffrant d'allergie

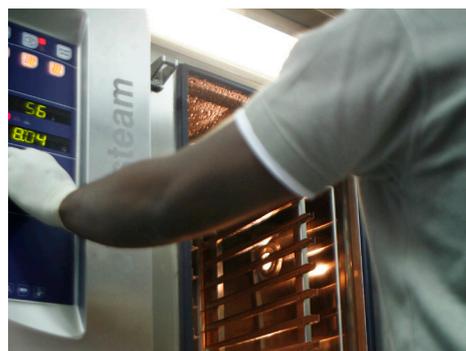
A Saint-Leu, une trentaine d'enfants scolarisés et inscrits à la restauration scolaire sont sujets à des allergies et doivent suivre un régime alimentaire bien spécifique. Il avait été convenu qu'un panier repas chaud pouvait être déposé à partir de 11h00 auprès du personnel communal pour être consommé par l'enfant à 11h30.

Au cours des réunions avec les responsables scolaires, médecins scolaires et agents de PMI ; de nombreux parents ont demandé à la collectivité la possibilité de déposer un panier repas à l'entrée en classe.

Pour rappel, le parent a l'entière responsabilité de la composition du panier repas en question.

La dérogation votée à la majorité lors de cette séance permet à la trentaine de parents d'élèves concernés de déposer le panier repas dans un sac isotherme à 8h00. Les agents communaux réceptionneront et contrôleront la température qui ne devra pas excéder les 6°.

Cette modification du protocole panier repas permet donc de compléter les possibilités offertes à la trentaine de familles concernées qui peut toujours déposer un panier repas chaud à 11h00 pour permettre à ces élèves de se restaurer normalement durant les quatre pauses méridiennes hebdomadaires.



## ● Portail- Bois de Néfles : les actions du contrat de Ville continuent



L'Etat a souhaité prolonger le dispositif du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 pour permettre la continuité des actions et développer la participation des acteurs sur le secteur de Portail / Bois de Néfles.

Les élus ont validé cet engagement avec l'Etat qui s'articule autour des grands objectifs que sont la prévention des addictions, le développement d'actions culturelles et l'accompagnement des jeunes.

La question de la qualité de vie par des actions organisées avec les bailleurs sociaux, la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République sont également au cœur des actions portées par les équipes du contrat de ville.

## ● Stade de Portail : de nouveaux vestiaires pour les usagers

Les élus ont validé à l'unanimité le plan de financement des vestiaires du stade de Portail.

Au programme de ce projet: deux espaces de douches pour les joueurs et un espace pour les arbitres. Chaque espace sera doté de WC.

Il est également prévu des locaux de stockage pour le matériel de sport et l'entretien ainsi qu'un espace couvert à l'extérieur avec un point d'eau.

Le montant prévisionnel des travaux est de 295 144€. 50% des dépenses sont éligibles au Plan de Relance Régional de la commande publique en faveur des communes.

